



Accessibilité du Collège

publié le 05/12/2022

Mesdames messieurs les parents d'élèves,
Chers collègues,

Les services municipaux nous informent qu'**à compter du vendredi 9 Décembre 2022, le sens de circulation dans la Rue du Collège sera inversé**. Cette rue ne pourra donc plus être empruntée que dans le sens allant de la rue du Cordouan à la rue Albert 1er (inverse du sens actuel de circulation)

De ce fait, le flux de circulation risque d'être très fortement redirigé vers la rue Alcide d'Orbigny, qui est déjà fort encombrée et présente un caractère accidentogène certain (déjà de petits incidents à déplorer, malheureusement).

Il ne m'appartient pas de discuter les décisions municipales, par contre la sécurité des élèves aux abords de l'établissement étant de ma responsabilité, je ne saurais que **fortement** vous conseiller, si vous déposez vos enfants au Collège à l'occasion d'un trajet automobile, **de privilégier une dépose de vos enfants Place de Verdun ou avenue de la Porte Dauphine**, afin qu'il rejoignent ensuite l'établissement à pied, et de ne pas essayer une dépose devant le portail rue Alcide d'Orbigny, rue qui risque de n'être que très difficilement accessible, et dont les trottoirs étroits ne garantissent pas la sécurité de vos enfants.

Je vous rappelle que l'accès au Collège des élèves piétons se fait par la rue du Collège.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Principal
V. Rulié



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.